

L'AUDITEUR



ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Le 8 juillet, une journée dédiée aux petites entités, près de 80 % de nos mandats !

PAGE 1

Améliorer la liaison avec les Autorités de contrôle de nos clients

Deux projets de décrets pour deux nouvelles missions

PAGE 2

FOCUS

Formation initiale : des partenariats prestigieux pour former au certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes

PAGE 2

COMMISSIONS

Formation continue : et si les confrères passaient d'une obligation subie à une stratégie choisie ?

PAGE 3

FOCUS

Lancement du Master 2 Audit légal à Sciences Po Aix : Une volonté d'ouverture mutuelle

PAGE 3

AGENDA DU PRÉSIDENT

PAGE 3

ZOOM

PAGE 4

INFORMATIONS PRATIQUES

PAGE 4

EUROPE

Le point sur la réforme : comment réinventer l'audit ?

PAGE 4

DU CÔTÉ DES ASSISES

A Nantes les 11 et 12 décembre prochains : des Assises inédites

PAGE 4



EDI
TO
RIAL

YVES NICOLAS
PRÉSIDENT
DE LA CNCC

Ces derniers mois ont été ponctués par des événements politiques, des textes législatifs et des prises de positions qui vont évidemment bouleverser notre profession pour les années à venir. Trois thèmes au moins sont à retenir.

Tout d'abord, la démarche de simplification qui s'enracine maintenant dans la vie politique et qui mobilise tous les acteurs économiques et les pouvoirs publics.

Ensuite, l'ouverture d'un vaste chantier de transposition dans notre droit interne de l'ensemble des textes qui ont été finalisés par la réforme européenne de l'audit, Règlement et Directive.

Enfin, nous concrétisons notre démarche d'attractivité de la profession.

• L'annonce du relèvement des seuils de désignation du commissaire aux comptes dans les SAS au niveau de ceux des SARL, le 17 juillet 2013, a eu une résonance logiquement forte dans la profession, qui y a vu un caractère infondé, injuste et inopportun, car confondant sécurité financière et complexité administrative, besoin de transparence et charges pour les entreprises. Grâce aux actions menées par la CNCC et les CRCC, pétition, rencontres avec les ministres intéressés, les parlementaires ou les représentants des entrepreneurs, cette mesure de relèvement des seuils n'a pas été finalisée dans l'attente d'une évaluation des conséquences incertaines pour la profession de la transposition en droit français de la réforme européenne. En attendant cette évaluation, la profession doit poursuivre sa mobilisation, non plus dans une démarche d'opposition que certains jugeraient «corporatiste», mais bien plus pour présenter un nouveau visage d'une communication qui saura allier promotion du métier et démonstration de sa valeur ajoutée.

• Du côté européen, au cours des deux années qui s'annoncent la profession devra poursuivre sa mobilisation pour faire valoir tout autant auprès de son ministère de tutelle que d'autres départements ministériels, auprès des régulateurs et des entrepreneurs, son attachement aux principes d'indépendance, aux spécificités de son exercice, à sa volonté de qualité, sans que cela ne constitue une contradiction avec le développement de nos activités et de nos cabinets.

• Cela nous engage aussi dans une véritable démarche d'attractivité pour faire de notre métier une chance et un avenir pour de nombreux jeunes. Avec les signatures engagées ou en cours de nombreux partenariats avec les universités, les écoles ou les instituts d'études politiques, nous voulons que notre métier devienne une véritable opportunité professionnelle pour de nouveaux talents venus d'horizons divers.

Notre image est bonne, notre légitimité reconnue et très forte, nous devons être non seulement présents mais militants pour assurer, au travers de nos missions dans toutes les entités des plus petites aux plus grandes, le retour à la transparence et à la confiance légitimement attendue par nos concitoyens.

“ UNE VÉRITABLE DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ POUR FAIRE DE NOTRE MÉTIER UNE CHANCE ET UN AVENIR POUR DE NOMBREUX JEUNES ”



AC
TUA
LITÉ

DE LA
PROFESSION

Le 8 juillet, une journée dédiée aux petites entités, près de 80 % de nos mandats !

Les commissaires aux comptes détiennent plus de 180 000 mandats dans les PME sur 230 000 mandats au total, cela méritait un événement dédié aux petites entités ! Ce sera chose faite le 8 juillet prochain, à travers une première journée tournée à 100% vers l'exercice du commissariat aux comptes dans la PME. «Notre commissariat aux comptes est le reflet du tissu économique français composé très majoritairement de PE-PME. Le commissaire aux comptes a également un rôle de veille sur les entreprises qui restent fragiles dans un contexte économique complexe» explique Franck Basin, co-président de la commission Petites entreprises (PE). «La Compagnie nationale défend à la fois l'idée d'un audit unifié et de valeur égale mais aussi d'un audit proportionné selon la taille des entreprises, principe d'ailleurs officialisé par la Commission européenne dans la réforme qui vient d'être adoptée» renchérit-il. «Mais aujourd'hui nos cabinets évoluent avec une épée de Damoclès pointée sur eux : l'alignement des seuils de la présence du commissaire aux comptes dans les SAS sur ceux des SARL. Et les pouvoirs publics doivent comprendre que cette présence est vitale dans les PME» poursuit Denis Lesprit, vice-président de la CNCC et co-président de la commission PE. «Dans un contexte où les auditeurs sont partagés entre résignation et colère de voir leurs mandats ramenés à une charge administrative, nous avons souhaité réunir les confrères pour partager avec

Les commissaires aux comptes détiennent plus de 180 000 mandats dans les PME

eux l'utilité et la nécessité du CAC dans la PME» conclue-t-il. L'intérêt des commissaires aux comptes pour ces sujets est évident. Preuve en est, plus de 60% des questions techniques adressées aux services de la CNCC concernent leurs clients PME. La Compagnie nationale a fait porter l'effort sur ce segment de marché en lançant en 2005 une commission PE. «Nous sommes attachés à ce que ces travaux restent dans le giron de l'institution et non au sein d'un comité indépendant, car c'est là le cœur de notre exercice professionnel» souligne Denis Lesprit. C'est l'ensemble des réalisations de la commission PE qui sera présenté aux confrères le 8 juillet. Au programme, la présentation de la version

4 du Pack PE, des nouvelles notes sectorielles, des travaux sur la complémentarité CAC/expert-comptable, sur l'utilité et l'image de l'auditeur légal dans la PE. Mais aussi des table rondes et ateliers plus techniques sur l'actualité comptable, la circulaire en matière de révélation des faits délictueux, le contrôle d'activité...

Cette journée démontrera l'unité et la mobilisation de la profession pour préserver et fortifier l'audit dans les PME : «si nous avons parfois l'impression d'être isolés individuellement, nous sommes forts collectivement», souligne Franck Basin. D'abord par notre implantation dans le tissu économique, ensuite par notre lobbying». Car c'est dans sa diversité et son unité que réside l'équilibre de la profession de commissaire aux comptes.

ACTUALITÉ

Améliorer la liaison avec les Autorités de contrôle de nos clients

Nous nous devons de clarifier et optimiser la complémentarité de nos interventions et, surtout, de lever des incompréhensions dues parfois à une méconnaissance de notre rôle

Le Bureau de la Compagnie nationale vient de porter sur les fonds baptismaux un **Comité de liaison avec les autorités de contrôle**.

Sous ce vocable, on retrouve les autorités administratives indépendantes, institutions, agences nationales ou services interministériels chargés du contrôle des politiques, des dispositifs légaux et/ou du fonctionnement des entités et organismes dans un secteur donné (IGAS, Cour des comptes, ACPR, ANCOLS, etc.). Pour résumer, tous les organismes qui participent à la régulation du système économique privé et public. «Avec la régulation du secteur banque assurance et notre entrée progressive dans la sphère publique et para-publique, il devenait indispensable de structurer une démarche de coordination et de médiation en créant un comité vers lequel

puissent se tourner les commissaires aux comptes des établissements contrôlés dans le cadre de leur relation avec les autorités de contrôle», précise Yannick Ollivier, qui devient président de ce

nouveau comité de liaison. «Celui-ci œuvrera notamment, par des échanges transversaux avec les commissaires aux comptes, les groupes de travail de la CNCC et les autorités de contrôle, à la résolution d'éventuels conflits». Il est essentiel de défendre les intérêts des commissaires aux comptes de ces entités, en protégeant la confidentialité et le secret professionnel, qui pourraient être mis à mal par une incursion trop importante des autorités de contrôle. «Ainsi nous avons d'ores et déjà commencé à travailler avec l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) sur nos modalités d'échanges, afin de protéger l'accès aux travaux des confrères concernés et de développer une relation équilibrée (et non de contrôleur à contrôlé). Le comité pourra ainsi arbitrer les différends, qu'il s'agisse de la transmission d'informations relatives aux travaux de l'auditeur, de divergences sur le traitement d'opérations particulières ou même de désaccord sur l'opinion du CAC».

Utile aux confrères, ce comité de liaison le sera aussi à la Compagnie nationale. «Du fait de l'élargissement de notre mission, la CNCC est conduite à intervenir de plus en plus souvent aux côtés de ces structures de contrôle et de supervision. Nous nous devons de clarifier et optimiser la complémentarité de nos interventions et, surtout, de lever des incompréhensions dues parfois à une méconnaissance de notre rôle», précise Yannick Ollivier. Les échanges pourront aussi permettre de déceler des besoins de contrôle spécifiques sur certaines entités et donc d'identifier des zones d'évo-

lution de la mission du CAC génératrices de missions potentielles dans le cadre de diligences complémentaires, par exemple touchant au contrôle de l'utilisation des fonds publics. A l'instar de la RSE, qui a démontré la capacité de la profession à répondre à des besoins sortant du cadre habituel et à exister sur des territoires où elle n'était pas encore référencée... C'est donc aussi un comité de liaison ayant pour objectif de partager une analyse commune des zones de risques ou des périmètres non couverts. Ainsi, la CNCC a entamé des discussions avec la Cour des comptes autour de la fixation d'un seuil d'intervention du CAC dans les EPN (Etablissement Publics Nationaux) et réfléchit, en lien avec l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), à une certification des données prudentielles.

Les missions principales confiées au Comité de liaison se résument ainsi : l'information, la pédagogie et la coordination, le renforcement du positionnement du commissaire aux comptes auprès de ces entités et enfin la gestion des conflits et la médiation. Interface entre les groupes de travail de la CNCC et les autorités de contrôle, il travaillera en coordination étroite avec l'ensemble des services concernés à la Compagnie nationale. Cette coordination sera d'autant plus aisée qu'il est composé des présidents des commissions concernées : Philippe Guay pour le secteur non marchand, Rémi Savournin pour le secteur public, Sylvie Bourguignon et Eric Dupont pour le secteur financier.

Deux projets de décrets pour deux nouvelles missions

Entre l'impulsion législative et la mise en œuvre des textes s'écoulent souvent plusieurs mois, qui correspondent à un temps de réflexion sur l'application pratique des mesures et aboutissent in fine à la rédaction des décrets d'application. La CNCC est aujourd'hui en veille active et surtout partie prenante aux discussions sur deux projets de décrets concernant de près la profession, pour peser dans cette période critique où se décident les aspects opérationnels de la mission.

Ainsi sur le sujet de l'attestation que va délivrer le commissaire aux comptes sur les délais de paiement, votée dans la loi Hamon sur la consommation le 12 février dernier, la CNCC a participé ces dernières semaines à plusieurs réunions de travail avec le Trésor pour préciser les modalités d'application. Ces réunions, qui ont associé les organisations représentatives des entreprises (AFEP,

Medef, CGPME, mais aussi fédération du commerce de gros...), ont permis d'entendre leurs attentes mais aussi leurs réserves sur certains points du dispositif, au premier rang desquelles la défiance vis-à-vis d'une nouvelle complexité administrative pour les entreprises. Le dispositif finalement retenu s'attachera donc à leur éviter une gestion trop lourde. L'écriture du texte, à laquelle est associée Francine Bobet, Présidente de la Commission des Etudes juridiques, doit être achevée dans le courant de l'été pour une entrée en vigueur de la mesure sur l'exercice 2015.

Autre texte en préparation, celui portant sur la mesure de la représentativité des organisations patronales, précisée par la Loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Cette représentativité se mesure différemment en fonction qu'elle vise à participer aux négociations ou au contraire à s'opposer aux extensions des conventions ou accords. Au titre de la représentativité, figurent notamment la transparence financière et l'audience.

Au titre de la transparence financière et de la mesure de l'audience, l'organisation qui souhaite être reconnue représentative devra se doter d'un commissaire aux comptes même si ses ressources sont inférieures à 230 000 euros. Les conditions d'instauration du commissariat aux comptes sont donc modifiées.

Pour mesurer l'audience dans l'objectif de participer aux négociations, la loi a retenu le nombre d'adhérents. A ce titre, elle prévoit une intervention spécifique du commissaire aux comptes qui atteste du nombre d'adhérents de l'organisation patronale. Ces dispositions accroissent ainsi le champ d'intervention des commissaires aux comptes.

Ces attestations devraient être établies tous les quatre ans, quelle que soit la taille de l'organisation dès lors qu'elle souhaite être représentative. La CNCC a, sur le sujet, rencontré plusieurs fois la Direction générale du Travail et participe en ce moment à la définition des modalités pratiques de cette mesure d'audience, aux côtés là aussi des représentants des entreprises.

Pour Yannick Ollivier, chargé par Yves Nicolas de représenter la CNCC dans les négociations en cours, «c'est un moment décisif car seuls les décrets garantiront que la mission sera réellement applicable, en résolvant des questions pratiques comme celle de la comptabilisation des salariés dès lors que l'entreprise adhère à plusieurs organisations professionnelles d'employeurs. Sur ce sujet important pour l'avenir de la profession, nous intervenons auprès des partenaires sociaux et de la Direction Générale du Travail pour apporter, si besoin, des précisions sur ce que devrait être le rôle du CAC».

FOCUS

FORMATION INITIALE

Des partenariats prestigieux pour former au Certificat préparatoire

«Construire la profession de demain», voilà l'objectif résumé par Emmanuel Cordier, le président de la Commission Jeunes et Attractivité professionnelle. Il s'agit d'anticiper à la fois un besoin quantitatif (10 000 professionnels à recruter dans les 10 prochaines années) et la nécessité de renouveler nos compétences pour de nouvelles interventions et de nouveaux secteurs. Le Certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPFAC) se veut le fer de lance de cette stratégie puisqu'il va faciliter l'entrée de nouveaux diplômés dans le cursus. «L'auditeur de demain, plus encore que celui d'aujourd'hui devra avoir une tête bien faite et une formation initiale solide» renchérit-il.

Voilà pourquoi la CNCC a encouragé, au niveau du CPFAC les partenariats avec des écoles d'excellent niveau, aux formations généralistes.

Emmanuel Cordier, à la demande du président Yves Nicolas et de Denis Lesprit, vice-président en charge de la formation continue, a entrepris avec la collaboration d'Olivier Boucherie, Contrôleur national du stage, la mise en place de ces formations. Travail qui a porté ses fruits en un temps record, puisqu'une convention vient d'être signée avec Sciences Po Aix, qui ouvrira dès la rentrée de septembre un Master 2 Audit-contrôle légal, première dans l'histoire de l'école, avec un programme calé sur l'examen du certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes. Dans son sillage, d'autres établissements ont signé une convention avec la CNCC : l'IRUP (Institut Régional Universitaire Polytechnique),



l'ENOES à Paris, qui prépare déjà aux diplômes de la filière de l'expertise comptable, et bientôt l'INES (Institut des Etudes Supérieures d'Expertise) et vont ainsi proposer des formations au Certificat préparatoire et au Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes. Côté universitaire, un diplôme est à l'étude avec l'Université d'Angers, qui viendrait en complément des formations Master. La CNCC a enfin signé une convention avec le CNAM-Intec pour préparer les Certificats préparatoire et d'aptitude par correspondance. «Nous souhaiterions compter au minimum une dizaine de partenaires, équitablement répartis sur le territoire» précise Emmanuel Cordier. «Il nous faut aujourd'hui poursuivre le maillage du territoire pour offrir des solutions à l'ensemble des étudiants» complète-t-il. Et d'énumérer tous les avantages proposés par une telle formation

pour les étudiants, collaborateurs de cabinets, au premier rang desquels l'accès direct au stage de commissaire aux comptes qui permet un apprentissage pratique et offre un premier emploi, et pour les employeurs le développement de compétences spécifiques aujourd'hui nécessaires à l'audit. «Ces partenariats avec l'enseignement supérieur contribuent également à exporter et dynamiser l'image de la profession, à destination des étudiants bien sûr mais aussi vis à vis des établissements avec qui nous tissons de fait des liens».

Cette offre de formations préparatoires au CPFAC va aussi permettre de renforcer le niveau des candidats. La «première saison»

Ces partenariats avec l'enseignement supérieur contribuent également à exporter et dynamiser l'image de la profession, à destination des étudiants bien sûr mais aussi vis à vis des établissements avec qui nous tissons de fait des liens.

du diplôme d'accès à la profession de commissaire aux comptes a en effet permis de mesurer l'attrait du Certificat préparatoire auprès des jeunes (une trentaine d'inscrits pour cette 1^{ère} session) mais aussi le déficit de préparation de leur part. «Ceci n'est pas inquiétant dans la mesure où les dispositifs de préparation du Certificat préparatoire sont en cours de mise en place et que cette première session s'est déroulée sans offre de formation structurée» précise Olivier Boucherie, contrôleur national du stage. «Il faut cependant que les candidats à ce diplôme bénéficient d'une préparation sérieuse». Aux associés des cabinets qui croqueraient de potentiels candidats de faire passer le message...

Dernière précision, toujours dans le sens d'une plus grande attractivité du diplôme : il n'est plus nécessaire d'avoir un diplôme national de Master pour s'inscrire au Certificat préparatoire et sa préparation pourra donc se faire, pour les étudiants de Master, en parallèle avec la fin de leur cursus. De quoi convaincre les derniers hésitants...

COMMISSIONS

COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



«Relever le défi de la formation de demain à l'heure où les confrères marquent le pas». Pour René-Charles Perrot, à la tête de la Commission formation professionnelle continue depuis 2011, les pratiques de formation sont aujourd'hui à un tournant expliquant la baisse sensible de fréquentation constatée en 2013. Plusieurs facteurs rentrent en jeu : une conjoncture économique difficile qui laisse peu de temps aux confrères pour se former, une évolution de fond des pratiques et des attentes avec la révolution du numérique, ainsi qu'une approche un peu passive de leur formation continue par les auditeurs contrairement à ce qui se fait dans des professions voisines. Enfin, et peut-être surtout, la montée en puissance des conférences souvent gratuites, qui peuvent aujourd'hui à elles seules remplir les obligations de formation. «Si la mise en place de l'arrêté qui a défini la formation continue a poussé les professionnels à se former, il a aussi constitué un effet d'aubaine en modifiant l'état d'esprit concernant la formation, analyse René-Charles Perrot. Remplir son obligation de formation en heures est devenu un objectif en soi et parfois le seul, au détriment de l'apprentissage, alors que le bénéfice d'une formation n'est évidemment en rien comparable avec celui d'une conférence. Ceci est préoccupant pour le niveau de mise à jour des connaissances des confrères, comme pour le développement de nouvelles compétences nécessaires aux nouvelles missions».

L'offre de formation de la CNCC a des atouts majeurs par rapport à ses concurrents : complète, d'une grande qualité pédagogique, à jour des dernières actualités, facile d'accès via un site dédié, distribuée sur tout le territoire grâce aux CRCC et aux IRF... Mais comment pousser les confrères à penser «stratégie de formation» plutôt qu'obligation ou économie ? C'est tout l'enjeu de la démarche lancée par la Compagnie nationale, avec le concours d'un cabinet spécialisé, pour refonder totalement l'offre et les pratiques maison.

Parmi les pistes en chantier pour enrichir l'offre de formation, la première est la proposition de formations certifiantes avec des cycles de formation validés par un contrôle d'acquisition des connaissances.

FORMATION CONTINUE

Et si les confrères passaient d'une obligation subie à une stratégie choisie ?

«Pouvoir justifier d'une certification délivrée par la CNCC permettra d'afficher une expertise spécifique et sera sans nul doute très utile aux auditeurs, que ce soit sur les nouveaux marchés ou, pour les plus jeunes pour compléter une expérience en cabinet sur leur CV» commente René-Charles Perrot. La CNCC travaille également à la modernisation des formats de ses formations pour développer les web conférences, travailler sur des formations plus courtes et une prise en charge sur une demi-journée plutôt que sur la journée... La stratégie commerciale se verra aussi revisitée pour être plus ciblée et attractive mais aussi plus interactive. L'institution veillera aussi à être plus explicite sur la valeur ajoutée des formations, jusque dans les titres choisis. Ainsi le séminaire «101 cas pratiques de l'approche par les risques» est parvenu, sur un sujet pourtant très classique, à attirer les confrères en valorisant son approche pratique. Ceci s'accompagne bien sûr d'un travail en profondeur sur la rationalisation des processus de production : mutualiser les coûts et l'offre dans le temps et dans l'espace entre CRCC, mieux utiliser les ressources de l'institution, développer une approche modulaire, travailler sur une meilleure complémentarité entre formations et conférences délivrées par les institutions nationales et régionales.

Pour le président de la Commission Formation Continue de la CNCC, cette remise à plat est nécessaire et doit agir en profondeur. «Il nous faut aujourd'hui aller encore plus loin pour convaincre les confrères, alors même que l'offre de la CNCC s'adresse en priorité aux cabinets qui n'ont pas d'organisation de formation et sont souvent démunis devant l'injonction qui leur est faite de se former». Ainsi une réflexion est ouverte sur la mise à disposition d'outils pour aider les cabinets à définir un plan de formation en fonction de leurs besoins, secteur d'activité, nombre de mandats, ce qui suppose d'ouvrir la réflexion sur l'automatisation d'un outil d'évaluation. Autre argument pour convaincre les auditeurs, la dématérialisation des supports. Lancée en test sur le parcours d'été 2014, elle se verra étendue si les résultats sont positifs. Outre les aspects financiers et développement durable du zéro papier, les confrères ont tout à y gagner car ils pourront désormais stocker leurs supports dans une bibliothèque virtuelle en ligne, qui permettra par exemple des recherches automatisées et des mises à jour en temps réel des supports. L'archivage thématique, la recherche et la mise à jour sont aussi les leviers de demain pour créer des supports de formation personnalisés. «C'est en valorisant nos formations que nous trouverons les arguments pour convaincre les confrères d'opter pour la qualité, en leur démontrant que la formation n'est pas une obligation administrative mais un investissement sur l'avenir!»

note René-Charles Perrot. Le Comité qualité pédagogique, garant de la stratégie de formation (planification, thèmes, programmes), le Bureau et la Commission formation continue, œuvrant pour la coordination régionale, sont en première ligne sur les évolutions en cours.

LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON 2014

Composée de 3 parcours et de plus de 50 formations sur les thèmes clés de l'exercice professionnel quotidien du CAC (démarche d'audit, contrôle interne, déontologie et normes, secteurs particuliers, commissariat aux apports ou à la fusion, etc.), l'offre de formation de la CNCC évolue en continu tout en conservant un niveau d'exigence élevé en termes de technicité.

Les nouvelles formations du catalogue 2014 vont à la fois moderniser l'approche pédagogique à travers des séminaires privilégiant les mises en situation (par exemple, ACTUEL 2014 est conçue autour de cas pratiques sur la base de situations réelles constatées lors des contrôles qualité périodiques). Elles cibleront mieux la demande, via des formations progressives et par niveau de compétence (dans le parcours Evaluation par exemple), et offriront de la souplesse grâce à la dématérialisation des supports permettant notamment leur accessibilité en tous lieux. Autre nouveauté, le lancement d'un Parcours d'automne en septembre prochain (NEP relatives à l'audit : revoir les textes fondamentaux - Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes - dont Echanger avec l'entité audité : 15 mises en situation pratiques) et bien sûr l'arrêté Arrêté des comptes 2014 - Aspects comptables et fiscaux...)

La formation n'est pas une obligation administrative mais un investissement sur l'avenir !



FOCUS

LANCEMENT DU MASTER 2 AUDIT LÉGAL À SCIENCES PO AIX :

Une volonté d'ouverture mutuelle

Avec Sciences Po Aix, le CAFAC trouve un véritable tremplin qui va lui permettre d'ouvrir son recrutement. Pour le Professeur Christian Duval, Directeur de Sciences Po Aix, ce cursus s'inscrit dans la vocation même de l'école. Elle multiplie les ouvertures vers d'autres enseignements qui sont complémentaires à son cœur de métier et en prise avec les réalités professionnelles. «Nous voulons changer l'image d'une école exclusivement tournée vers la Haute Fonction publique, alors que dans les faits, 80% de nos étudiants se dirigent vers le secteur privé, très demandeur de leurs profils» souligne-t-il. Ainsi, l'école développe déjà des formations au management ou à la gouvernance, mais forme aussi au milieu hospitalier ou aux métiers de l'aéronautique, dans le cadre de la formation continue. Des débouchés multipolaires donc.

La rencontre avec les commissaires aux comptes est le fruit d'une conjonction d'éléments : l'engagement de l'un des enseignants de l'Institut, Bernard Aubert, qui a bâti l'ingénierie du projet, l'intérêt de

plusieurs étudiants pour une spécialisation dans l'audit et, d'emblée, une entente fructueuse entre la Direction de l'école et les élus de la CNCC sur l'ambition de ce cursus et le mode de collaboration. Christian Duval a été également séduit par la dynamique d'ouverture que les commissaires aux comptes ont lancée pour élargir l'accès à leur profession. «La volonté d'ouverture des CAC a rencontré la nôtre» résume-t-il. «Nous souhaitons, précise-t-il, nous rapprocher des secteurs d'activité qui recrutent et ouvrir ces formations à d'autres publics pour assurer des mélanges et développer la formation continue», rejoignant l'état d'esprit de la CNCC concrétisé par son nouveau CAFAC.

Le Directeur se félicite d'une prise de conscience croissante de l'importance de la certification des comptes dans l'économie : «si elle est devenue un indicateur clé pour notre Conseil d'administration, elle l'est plus largement pour l'économie toute entière». D'où une plus forte attractivité auprès des étudiants. «Il est difficile de cerner précisément leurs

motivations, mais une chose est patente, affirme le Professeur Duval, ils s'intéressent de plus en plus à l'audit, qui a pris sa place comme un rouage majeur de l'économie». Les débouchés professionnels sont également un enjeu avec l'accès au stage, garantissant un premier emploi.

Le programme élaboré en commun avec la CNCC s'adressera, en premier lieu, à la cinquantaine d'étudiants de la section «Entreprise», qui se destine aux métiers de l'entreprise au sens large. La première session de formation, calquée sur le programme de l'examen du CAFAC, démarrera dès la rentrée prochaine. Elle permettra un bon ajustement des enseignements mais aussi une promotion plus large du cursus pour attirer, pourquoi pas, d'autres populations que les étudiants de Sciences Po Aix dans le cadre des formations continues proposées par l'établissement. Elle devrait faire sens enfin auprès des autres IEP.

AGENDA DU PRÉSIDENT

11/04

CHRISTIANE TAUBIRA
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

06/05

PIERRE VALLEIX
Conseiller Justice, Présidence de la République

12/05

XAVIER HUERTAS
Président Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires et **YVES LELIÈVRE**
Président Conférence générale des juges consulaires de France

13/05

PHILIPPE LÉGLISE-COSTA
Conseiller Europe, Présidence de la République

13/05

VÉRONIQUE LOUWAGIE
Député, Commissaire aux comptes

22/05

CHRISTIAN DUVAL
Directeur et **BERNARD AUBERT**
Responsable master audit à Sciences Po Aix

02/06

PHILIPPE BOBET
Président de l'Ordre des greffes des tribunaux de commerce

05/06

MARIO ALONSO MADRID
Président et **JOSÉ BOVÉ**
Vice-président de l'ICJCE (Institut professionnel espagnol)

10/06

10^e ANNIVERSAIRE DU H3C

16/06

JONATHAN MORICE
Conseiller collectivités territoriales et région capitale et **CAMILLE VIELHESCAZE**
Conseiller finances locales et solidarités territoriales

17/06

CHARLES SARRAZIN
Chef de bureau stabilité financière, comptabilité et gouvernance d'entreprise au Trésor

18/06

COLLOQUE
«Responsabilité sociale des entreprises : questions de gouvernance d'entreprise durable»

ZOOM

Le dossier de travail de la CNCC

Un outil opérationnel simple disponible en version papier et électronique

Intégré à l'offre des outils opérationnels de la CNCC, le dossier de travail est proposé à la profession en version papier et électronique.

Les fonctionnalités les plus appréciées par les utilisateurs concernent les automatismes intégrés, synonymes de gain de temps : génération des feuilles maitresses et états de synthèse, reprise automatique des données permanentes, génération automatique des documents de synthèse.

De même la nouvelle interface, l'ajout de pièces jointes et l'accès direct aux contenus techniques facilitent la gestion du dossier de travail.

Découvrir le dossier de travail

Payant, le dossier de travail peut être testé par les professionnels pendant 30 jours.

En souscrivant, l'utilisateur bénéficie d'une assistance opérationnelle tandis qu'une journée optionnelle d'accompagnement lui permettra de mieux encore maîtriser l'utilisation de cet outil opérationnel.

> Découvrez l'offre dossier de travail papier et électronique avec le flyer joint.

> Testez le DTe en envoyant un email à dte@cncc.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

NOUVEAU LES 5 MN D'INFOS

En avril dernier, la CNCC a lancé une nouvelle lettre d'information : 5 informations à lire en 5 minutes.

Des informations françaises, européennes, ou internationales claires et concises tous les lundis sur la profession. A lundi pour le prochain numéro des 5 minutes d'infos !



CONGRES MONDIAL DE L'IFAC 10 au 13 novembre 2014 - Rome

"Learning from the past, building the future."

Plus d'infos et inscriptions* : <http://www.wcoa2014rome.com/>

*attention prix préférentiel pour toute inscription avant le 31 juillet



WORLD CONGRESS OF ACCOUNTANTS 2014
ROME, AUDITORIUM PARCO DELLA MUSICA - NOVEMBER, 10-13 2014

EUROPE

Le point sur la réforme : comment réinventer l'audit ?



La réforme de l'audit a quitté la scène européenne pour entrer dans le champ national. En France, la CNCC a, d'ores et déjà, commencé à travailler avec la Chancellerie, mais aussi le Trésor, le H3C et les entreprises, à bâtir le meilleur scénario pour la profession. Travail que René-Charles Perrot, président de la Commission Réglementation et Prospective professionnelle qualifie «de titanesque, pour aboutir en quelques mois à une réforme qui préservera l'unité de la profession». Car le règlement a laissé ouvertes aux Etats membres de nombreuses options et ce sont des sujets-clés pour l'avenir de notre audit national qui entrent en débat, à la date de publication officielle du texte européen le 27 mai : quel sera le sort de nos DDL dans la configuration où les cabinets seront soumis à une «liste noire de services interdits» et non plus à une liste de services autorisés ? Quel sera le périmètre de l'EIP, englobera-t-il ou non les Associations faisant appel à la générosité publique ? Quelles seront les nouvelles missions du régulateur, qui ne comptera plus parmi ses membres de représentants des professionnels en exercice ? Quelle sera l'évolution de notre code de déontologie pour les mandats non EIP et comment aboutir à un audit cohérent pour toutes les entités et non à un audit à deux vitesses ? «L'une des questions clés est en effet la capillarité entre le règlement concernant les EIP et les mesures décidées dans la directive, qui impacteront toutes les entreprises concernées par l'audit légal» souligne René-Charles Perrot. «Il nous faut déplacer la réforme de l'audit de ses purs aspects réglementaires à ses impacts sur le marché tout entier avec une vision prospective. Sur ce

dernier point, la commission d'Ethique de la Compagnie nationale vient de rendre publique une comparaison entre notre code de déontologie, le code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et la liste des interdictions prévues par le texte européen. De quoi faire ressortir les points de concordance mais aussi les divergences qui nécessiteront une mise en cohérence» poursuit-il.

La CNCC continuera dans cette phase décisive, comme elle l'a fait tout au long du processus législatif, de promouvoir en Europe un certain nombre de principes auxquels la France est attachée, au premier rang desquels l'audit dans les PME et le co-commissariat. La Communauté européenne vient tout juste de publier les F.A.Q. (frequently asked questions) qui font état des premières questions d'application soulevées au niveau européen. Pour prolonger ce débat, mais aussi faire entendre aux pouvoirs publics français une position européenne sur les fondamentaux de l'audit, la CNCC participera en octobre prochain, à un grand colloque réunissant les représentants des instituts européens de l'audit, organisé par les compagnies régionales de Paris et Versailles. Nos homologues pourront ainsi exprimer leur position face aux options laissées ouvertes par la communauté européenne. Cette première dans l'histoire de l'audit sera aussi l'occasion de porter une parole forte à l'attention de notre tutelle sur les fondamentaux du métier d'auditeur. La CNCC travaille d'ores et déjà à la préparation de la journée, à travers notamment une évaluation «très statistique» du périmètre de l'audit en Europe.

Il nous faut déplacer la réforme de l'audit de ses purs aspects réglementaires à ses impacts sur le marché tout entier avec une vision prospective.

DU CÔTÉ DES ASSISES



FABIÈNE BERTHIER,
PRÉSIDENTE DE LA
CRCC DE POITIERS



SYLVAIN BÉGENNE,
PRÉSIDENT DE LA
CRCC D'ANGERS



DOMINIQUE GUILLET,
PRÉSIDENT DE LA
CRCC DE RENNES

A Nantes les 11 et 12 décembre prochains : des Assises inédites

Les XXVII^e Assises seront organisées par les CRCC de Rennes, Poitiers et Angers. La co-organisation par les trois CRCC s'est imposée aux trois présidents, qui ont l'habitude de travailler ensemble et entre lesquels «le courant passe». C'est Dominique Guillet, le Président de la CRCC de Rennes et hôte des Assises à Nantes, qui a pris l'initiative de convier les présidents d'Angers et de Poitiers, qui trouvent ainsi l'opportunité d'être partie-prenantes de cet événement majeur pour la profession. «Nous avons déjà une pratique collective souligne Fabienne Berthier, la Présidente de la CRCC de Poitiers, à travers nos Universités bisannuelles organisées depuis maintenant une trentaine d'années, mais aussi nos formations ou notre contrôle qualité pluri-régional. Nous partageons déjà nos bonnes pratiques et nous échangeons régulièrement».

A côté de cette entente mais aussi de l'habitude qu'ont les confrères des trois régions de se retrouver, cette manifestation sera aussi l'occasion de présenter à tous les particularités de chaque région, du vin de Loire à la brioche vendéenne. «La convivialité existe entre nous et nous voulons la faire partager» résume Sylvain Bégenne, le Président de la CRCC d'Angers. L'ensemble des élus de la pluri-région, soit plus d'une quarantaine, accueillera les congressistes sur son stand. Un tirage au sort de lots pour visiter la région sera organisé. «Nous souhaitons faire découvrir le pays de Jules Verne, des anciens chantiers navals mais aussi la renaissance de Nantes, avec un parcours complet dans la ville d'aujourd'hui» commente avec passion Dominique Guillet.

Autre évolution, l'organisation des Assises sera cette année très novatrice dans la méthode, puisque pour la première fois les CRCC sont sollicités dans l'élaboration du programme des débats, mais aussi dans le thème retenu «Accompagner les cabinets pour les préparer au marché de demain». Un programme, à l'unisson avec le président Yves Nicolas, tourné à 100% vers les préoccupations des confrères. «Après plusieurs congrès autour de la réforme de l'audit, nos Assises seront cette année orientées vers notre activité et nos problèmes du quotidien, quels que soient nos modes d'exercice» précise Sylvain Bégenne. «C'est extrêmement ambitieux car nous nous sommes lancés le défi d'apporter des solutions à ceux qui ont le sentiment qu'ils n'ont plus leur place sur les marchés de demain, de plus en plus réglementés et spécialisés» poursuit-il. Ces Assises apporteront des solutions concrètes aux confrères en termes de management ou de systèmes d'information, mais aussi des clés pour leur développement, que ce soit sur le terrain des appels d'offres, sur les nouveaux marchés, ou encore pour faire face aux nouveaux risques, mises en responsabilité croissante, contrôle qualité ou concurrence par les prix.

Bref, des Assises pour se poser, respirer... et peut-être entendre souffler le vent du renouveau ? 1 200 confrères sont attendus cette année à la Cité des Congrès pour le démontrer et pas moins de trois CRCC sont au travail pour l'organiser !